

COMMUNE DE GRÉZIEU-LA-VARENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Acte publié le
16 DEC. 2025

.....

DÉCISION N° 044/2025 : **DOMAINE ET PATRIMOINE**
 Bail commercial – Société
 Renouvellement de bail commercial

LE MAIRE DE GRÉZIEU-LA-VARENNE,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-22,

VU le Code de commerce,

VU le Code général des impôts, et notamment ses articles 260 et 261 D,

VU le bail commercial consenti à la société , d'une durée de neuf ans à compter du 1^{er} janvier 2017 pour le bien sis 9 avenue Emile Evellier à Grézieu-la-Varenne, et son arrivée à échéance au 31 décembre 2025,

VU la délibération du conseil municipal n° 038/2022 du 9 mai 2022, portant actualisation de la délégation d'attributions du conseil municipal au maire, pour la durée de son mandat, afin de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

CONSIDÉRANT la volonté du preneur de maintenir son activité dans les lieux,

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la commune de promouvoir les activités économiques sur son territoire et diversifier l'offre de commerces de proximité,

DÉCIDE

DE SIGNER l'acte notarié contenant renouvellement de bail commercial avec la société , dont le siège social est à , d'une durée de neuf ans à compter du 1^{er} janvier 2026 pour le bien sis 9 avenue Emile Evellier à Grézieu-la-Varenne et qui figure au cadastre sous les références section A n° 487 et n° 488 pour une surface totale de 1 340 m².

DE NE PAS OPTER pour l'imposition volontaire à la taxe sur la valeur ajoutée des loyers dus à compter du 1^{er} janvier 2026.

DE FIXER le loyer annuel applicable au 1^{er} janvier 2026 à 21 737,50 euros, hors charges.

D'APPLIQUER une clause de révision triennale du loyer, à la date anniversaire de la date de renouvellement, selon la variation de la valeur correspondant au deuxième trimestre de l'indice des loyers commerciaux (ILC).

DE MAINTENIR la clause d'absence de dépôt de garantie, telle qu'établie initialement.

Grézieu-la-Varenne, le 16 décembre 2025

Bernard ROMIER
Maire de Grézieu-la-Varenne

